

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 32-2025

en date du 21 mai 2025

portant sur l'achat de plantes et de fleurs.

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

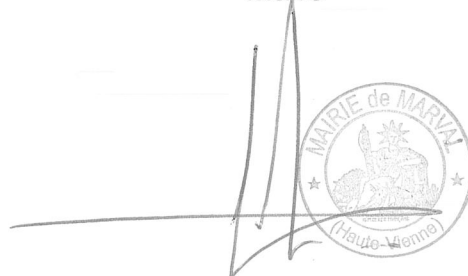
DECIDE

Article 1 – d'accepter le devis de l'entreprise LES SERRES DE BIENNAC portant sur l'achat de diverses plantes et fleurs pour un montant de 252.98 € HT.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 21 mai 2025

Pierre HACHIN
Maire

The block contains a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'P. Hachin', written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a sun and a castle, surrounded by the text 'MAIRIE de MARVAL' at the top and '(Haute-Vienne)' at the bottom, separated by two small stars.